

Lettre adressée à Robert de Metz et Jean-Pierre Rémy le 14 avril 2016
De la part du Président de l'Association regroupementplocal

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,

Sans attendre l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, je souhaite vous faire part des attentes de notre association.

- 1) Concernant la restructuration financière du bilan de Solocal, nous voulons affirmer avec force notre refus d'une négociation avec les principaux porteurs de l'obligation de 350 ME qui consisterait, directement ou indirectement, à transformer tout ou partie de cette obligation en nouvelles actions Solocal acquises sur la base des cours actuels :

Notre constat est le suivant :

- Le cours de l'action ne reflète pas la valeur réelle de la société et est totalement déconnecté des chiffres opérationnels : vous l'avez vous-mêmes écrit dans un email adressé à l'un de nos membres.
 - Solocal dispose de plus de 18 mois pour trouver un financement qui ne pénalise pas les actionnaires. Cet espace de temps est d'autant plus précieux que les liquidités dont les banques disposent depuis quelques semaines permettent d'envisager plus sereinement le refinancement de la dette ; des sociétés dont les résultats sont moins flatteurs que ceux de Solocal et opérant sur des secteurs d'activité moins porteurs ont pu trouver les financements adéquats. La marge brute de Solocal pourtant contrainte par les covenants bancaires lui permettent de rémunérer plus que correctement le marché.
 - Il nous semble qu'une action particulière doit être engagée pour mettre la Direction financière en capacité à la fois de renégocier les covenants bancaires et sécuriser les financements à moyen et long termes .
- 2) Concernant la communication : vous avez pu vous même constater les effets d'une communication minimaliste : le cours de l'action a été divisé par près de quatre depuis l'augmentation de capital de mars 2014 à l'issue de laquelle vous annonciez que la société était désormais en état de marche.

A tel point que nombre d'investisseurs qui ne connaissent de Solocal que ce qu'ils entendent ici ou là, pense que c'est une société en perte récurrente et au bord de la faillite...

- Il nous semble important que vous fassiez clairement connaître le business model de Solocal qui s'appuie sur l'expérience de sa force commerciale et les objectifs de la société à court et moyen termes.
- Les analystes font le "grand écart" quant à leur appréciation de la valeur de la société. Ce manque de consensus, à ce point, est assez rare et est sans doute la preuve qu'il y a une incompréhension voire un malentendu entre le message que vous voulez faire passer et ce qui est compris par les analystes. Un effort de clarification de votre part, à l'égard des actionnaires, sur ces analyses serait pour le moins urgent et bienvenu.
- sur la question ponctuelle de la provision pour la remise en cause du PSE, il nous semblerait normal que vous informiez le marché sur les recours possibles contre l'Etat et contre le syndicat Force ouvrière. Quelle que soit l'issue de ces recours, la transparence requiert que nous sachions l'analyse qu'en fait la société et les actions qu'elle entreprend. Il n'y a là aucune raison de garder ces informations confidentielles. De même que l'annonce de cette provision dont on ne sait exactement à quelle hauteur elle sera utilisée, a contribué à faire chuter le cours, le fait de savoir que la société envisage des recours peut contribuer à donner un meilleur éclairage pour l'appréciation du cours de bourse.
- Compte tenu du bilan, pour le moins négatif, de la communication financière depuis près d'un an, nous vous demandons de mettre en oeuvre le plus rapidement possible les moyens d'une communication efficace et loyale qui permette au marché de valoriser la société en fonction de ses chiffres réels.

- 3) Vous avez institué le comité consultatif d'actionnaires et vous l'avez réuni le 7 avril : aucun communiqué de la part de la société sur la tenue de cette réunion. Il est regrettable qu'après avoir fait ce premier pas vers les actionnaires individuels, vous n'ayez pas franchi le second pas en tenant ceux ci informés de l'issue de cette expérience originale. Le besoin que vous avez ressenti de créer ce comité est sans doute aussi la preuve que le Conseil d'Administration ne reflète pas la sensibilité de l'actionariat de la société. Nous souhaitons une refonte du Conseil et que celui-ci accueille en son sein à la fois des personnes vraiment qualifiées dans le secteur d'activité de Solocal pour servir d'interlocuteurs au management de la société et des personnes ayant une expérience approfondie de la vie des affaires et ayant investi significativement en risque dans Solocal.

Notre association n'est en aucun cas dans une logique d'affrontement. Nous demandons à ce que le pacte social qui unit les actionnaires aux autres parties constitutives de la vie sociale de la société soit équitablement respecté. Nous y sommes déterminés.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma parfaite considération.

Alexandre Loussert, Président de l'Association regroupementplocal